

AFFAIRE N° 8. - Construction de 5 classes + 2 maternelles + 1 logement à la SOURCE - Approbation du programme établi - Demande de subvention auprès du MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE - Demande d'emprunt auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPÉRATION ÉCONOMIQUE - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir les programmes pédagogiques relatifs à la réalisation de 5 classes + 2 maternelles + 1 logement à la SOURCE.

Inscrites sur la liste d'urgence 1973, ces classes viendront en extension des 5 classes économiques réalisées en 1971.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération ;
- de m'autoriser à solliciter du MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE une subvention de 22 250 000 de Frs CFA ;
- de m'autoriser à solliciter de la CAISSE CENTRALE de COOPÉRATION ÉCONOMIQUE un emprunt pour couvrir la participation communale ;
- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 - article 6312 du Budget Primitif 1974, pendant une période de 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du coût de la construction.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-66 du Budget Primitif 1973.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire
Saint-Jey, le 28 Octobre 1973
Le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : S. Basset
Le Chef de Service des Affaires Financières
R. Basset